

Charte sanitaire

COVID côté « acquéreurs »

Afin de vous assurer des visites dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, nous vous invitons à respecter la présente Charte éditée en partenariat avec le Syndicat National des Professionnels Immobiliers.

1 Préparation de la visite

Les rendez-vous sont préalablement convenus et confirmés par téléphone, SMS ou mail :

- **Si vous (ou votre entourage), présentez des symptômes ou êtes atteints du coronavirus, dans ce cas différez la visite ;**
- Évitez dans la mesure du possible de regrouper plusieurs rendez-vous rapprochés ;
- Transmettez-nous uniquement par voie électronique tout document utile à notre information ;
- Respectez le nombre réduit de visiteurs annoncés (2 maximum) ;
- Utilisez votre propre véhicule ou venez au rendez-vous à pied ;
- Munissez-vous **IMPERATIVEMENT d'un masque**, de gel hydro-alcoolique, d'un stylo et éventuellement de lingettes nettoyantes.

2 Réalisation de la visite

Malheureusement, nous ne pourrons pas vous serrer la main :

- Ne touchez pas les surfaces dans les parties communes (rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, ...) ;
- Déposez si nécessaire vos affaires personnelles (manteau, écharpe, sac à main) dans votre véhicule et évitez de les poser dans le logement visité ;
- Restez à **plus d'1 mètre des autres personnes présentes** et respectez les gestes barrières ;
- Suivez le sens de circulation indiqué pour éviter le croisement de personnes ;
- Laissez le maître des lieux ou notre collaborateur manipuler portes, boutons, fenêtres, équipements ... que vous souhaitez examiner ;
- Utilisez votre propre stylo pour toute prise de notes ;
- Placez vos éventuelles lingettes utilisées dans un sac à déchets.

3 Le check-up

Faites-nous part des comportements ou mesures inappropriés constatés lors de la visite.

